

À REMPLIR (EN MAJUSCULES) DANS LE CADRE DE L'ASSISTANCE A L'AUDITION, CAT IV , 18+ (SALDUZ)

Personne à auditionner:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Date de naissance:

Sexe ☐ H ☐ F ☐ N // Nationalité: ☐ Belge ☐ EU ☐ non –EU

Déclare que son ménage est composé comme suite:

☐ isolé

☐ marié, cohabitant, ou isolé avec personne(s) à charge

Nom partenaire:

Prénom partenaire:

Nombre d'enfant(s) en dessous de 18 ans:

Nombre d'enfant(s) au-dessous de 18 ans:

Autre(s):

Le/la soussigné(e) déclare également qu'il/elle

→ a des revenus et des moyens d'existence en tant qu'isolé de:

☐ maximum € 1.670 ☐ entre € 1.670 en € 1.98/ ☐ plus que € 1.988 : €

OU

→ isolé avec personne(s) à charge, ou lui/elle et son ou ses conjoint, cohabitant(s)... a ou ont des revenus et des moyens d'existence au total de:

☐ maximum € 1.988 ☐ entre € 1.988 en € 2.305 ☐ plus que € 2.305 euro: €

Pour le calcul de la tranche, les revenus et moyens d'existence sont augmentés de € 369,58 par personne à charge

OU

→ rentre dans une des catégories des personnes présumées bénéficier de l'aide juridique de deuxième ligne visées à l' article 508/13/1 §2 C.J. :

Questions supplémentaires à compléter par le demandeur:

→ Je (ne) dispose/nous (ne) disposons:

1. Nombre d'immobiliers:

2. Somme d'argent (peu importe le pays): le montant total en ma/notre possession: environ €

3. Matériel roulant (peu importe le pays): nombre:

→ Aide quelconque de tiers, amis, famille (par ex. occupation gratuite d'un logement...):

☐ non ☐ oui :

Si je réponds à l'une de ces conditions et que je bénéficie ainsi de l'aide juridique, je m'engage à produire les documents justifiant de ma situation et de mes revenus dans les 15 jours à venir. A défaut, l'Etat est susceptible de me réclamer le remboursement des frais exposés pour l'assistance de l'avocat dont je vais bénéficier. Si je ne réponds pas à l'une de ces conditions, je devrai faire face à mes frais d'avocat dont je souhaite l'assistance.

Le/la soussigné(e) déclare que les données sont remplies correctement.

Date et signature:

Déclaration de confidentialité: L'Orde des barreaux flamands (OVb) et les Ordres des avocats (selon le Bureau d'aide juridique que vous avez choisi) traitent, en tant que responsables conjoints du traitement, vos données à caractère personnel pour l'organisation de l'aide juridique. Base juridique : notre mission d'intérêt public telle que prévue aux articles 495 et 508/1 et suivants du Code judiciaire, consistant à organiser l'aide juridique de deuxième ligne. Source de vos données : nous obtenons vos données à caractère personnel soit directement auprès de vous lorsque vous introduisez une demande d'aide juridique de deuxième ligne, soit indirectement par l'intermédiaire de votre avocat pro deo, d'un organisme d'assistance ou d'une autorité compétente. Délai de conservation : les demandes non poursuivies ou refusées sont conservées pendant une durée maximale de 1 an, plus 1 an de vérification. Les dossiers clôturés ou les dossiers après paiement des prestations pro deo sont conservés pendant une durée maximale de 7 ans, plus 1 an de vérification, ou jusqu'à ce qu'une décision judiciaire définitive ait été rendue en cas de recours. Échange de données : l'exécution de notre mission d'intérêt public peut impliquer que nous partagions vos données avec des prestataires de services informatiques (sous-traitants), l'avocat éventuellement désigné et d'autres autorités compétentes ou tiers lorsque cela est légalement obligatoire ou nécessaire. Sécurité : nous avons mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger vos données à caractère personnel. Vos droits en matière de protection de la vie privée : vous disposez, le cas échéant, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition (articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD). Nous traitons votre demande écrite dans un délai d'un mois, qui peut être prolongé de deux mois en fonction de la complexité de la demande. Vous pouvez adresser vos demandes ou questions au Délégué à la protection des données via dpo@ordevanvlaamsebalies.be ou par courrier postal à l'OVb, Rue du Moniteur 8, 1000 Bruxelles. À des fins d'identification, nous pouvons vous demander une copie du recto de votre carte d'identité. La déclaration de confidentialité complète est disponible sur le site advocaat.be.

L'avocat ou le BAJ invite le bénéficiaire à produire les documents et les insère alors dans le dossier